

Décision

Générale

colonial

Décision n° 20-443-1933 21/10/1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 octobre 1933

Numéro JO
n° 443 du 31/10/1933

Date du numéro
31 octobre 1933

TEXTE INTÉGRAL

M. Banabila Abdourahman, contrôleur des P. T. T. du cadre local avant deux ans, du 1er décembre 1931, qui réunit les conditions exigées par l'article 6, paragraphe b) de l'arrêté du 20 avril 1928 portant réorganisation des cadres locaux européens de la Côte française des Somalis, passe automatiquement à l'échelon de contrôleur après deux ans, pour compter du 1er décembre 1933.